
HYDERABAD — Discussion du GAC sur les protections des OIG et de la CR/du CR

Vendredi 4 novembre 2016 – 12h00 à 12h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous avons une demi-heure pour voir où nous en sommes à l'heure actuelle. Ceux qui participent au GAC depuis longtemps savent que nous avons là un thème qui nous renvoie à de très, très, très, très nombreuses réunions de l'ICANN et même peut-être, beaucoup plus que celles que j'ai mentionnées, non seulement de l'ICANN, mais aussi du GAC. Il s'agit d'un processus vraiment très long et je devrais dire qu'à certains moments cela a été un processus douloureux, parce qu'il y a des choses qui ne sont toujours pas claires pour ceux qui n'y ont pas participé ou ceux qui viennent de se joindre à nous, comme une partie du programme des nouveaux gTLD.

On a parlé de la protection des organismes intergouvernementaux, de leurs noms et de leurs acronymes et la GNSO a émis des avis sur la protection de ces OIG – organismes intergouvernementaux. Nous avons vu participer plusieurs OIG dans le groupe de travail. Il y a ici une personne présente qui vient d'un pays lointain et qui a suivi le déroulement de ces discussions sur le sujet. Et donc, elle connaît

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

tous les détails du travail qui a été réalisé. Ces recommandations du groupe de travail de la GNSO ont été adoptées. Elles ont été présentées au Conseil d'administration et le GAC a senti que la protection accordée aux OIG quant à l'utilisation de leurs noms et de leurs acronymes n'était pas une protection suffisante et le GAC a émis un avis, un nouvel avis. Il y a eu différents avis qui sont apparus dans les différentes réunions. Dans tous les communiqués, vous allez trouver des références à ce thème. Le Conseil d'administration a accepté. En l'an 2000, le GAC a montré aussi son désir de travailler sur ce qui pourrait être utile pour trouver une solution à ce thème, une solution acceptable pour tous.

En 2014, le Conseil d'administration a adopté donc ces éléments de la recommandation de la GNSO qui n'étaient pas incohérents par rapport à l'avis du GAC et il a encouragé la GNSO à revoir dans le cadre des procédures existantes qu'elle utilise, à réviser les autres recommandations, les autres avis. Et il a invité le GAC à participer, faire un petit groupe avec le Conseil d'administration et l'organisation de l'ICANN, et d'autres personnes pour qu'on puisse analyser ce thème de façon informelle. C'est un thème vraiment très complexe du point de vue formel, du point de vue juridique. Je ne vais pas rentrer dans le détail, parce qu'on devrait avoir à le faire à la convention de Paris et d'autres choses. L'idée donc est de voir comment, dans

la pratique, les OIG pouvaient protéger leurs noms et leurs acronymes. Et ce petit groupe donc a commencé à identifier des éléments de base et qui pouvaient nous permettre de penser à une solution informelle - le GAC et les OIG qui ont participé de bonne foi dans ce travail.

Bon. Ils ont vu que c'était beaucoup plus long que cela n'avait été imaginé, en particulier parce que la transition de l'IANA a pris bon nombre des ressources de la communauté, en particulier le Conseil d'administration, le Conseil d'administration qui était le facilitateur de ce petit groupe. Cela lui a pris donc assez longtemps, mais il y a quelque chose qu'on a partagé avec le GAC, avec d'autres groupes, avec d'autres parties. Nous espérons donc que nous avons-là une base pour trouver une solution pratique. Il y a eu quelques réactions. Il y a eu des controverses, des débats vraiment controversés dans différents forums et il y a même eu des articles sur Internet. Mais bon, pour enfin en revenir aux faits, essayons d'être constructifs et ne permettons pas que les émotions nous débordent par rapport à ce thème. Il faut que nous trouvions une solution dans les plus brefs délais, quelque chose qui nous permette de quitter cette phase temporaire, intérimaire, et de trouver une solution permanente.

Je ne sais pas, Brian, si tu as quelque chose à ajouter. J'ai dit tout cela comme une introduction pour expliquer exactement

où nous en sommes maintenant et comment vous qui représentez plusieurs OIG, qui ont été très actives dans le travail à ce sujet et dans des consultations faites à d'autres personnes. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter avant d'écouter les questions et les commentaires du reste de la salle.

OMPI:

Merci beaucoup de l'occasion qui m'ait donné de parler de ce thème. Ce que je dois dire, au nom des OIG qui ne sont pas ici présentes aujourd'hui – sans parler de l'histoire de tout ce problème, je suppose que tout le monde sait que les principes du GAC pour les nouveaux gTLD... Bon. On sait que le GAC a essayé de protéger les noms et les acronymes des OIG dans le DNS. Je comprends les procédures, mais les OIG ont dû essayer d'harmoniser différentes procédures et reprendre la question, non pas comme une question où il y aurait un gagnant et un perdant, mais comme une opportunité positive. Et dans cette création multipartite, il faudrait tenir compte de la communauté mondiale, qui est moins représentée.

Cela implique le bénéfice des rôles assumés sur les buts partagés : la paix, la responsabilité, les droits de l'homme, la santé publique, la loi internationale sur l'environnement et le secours humanitaire.

Voilà ce qui a été envoyé par le Secrétaire des Nations Unies par rapport à l'utilisation non-autorisée des OIG sur Internet. Les OIG sont des institutions assez particulières créées par les gouvernements pour remplir ou effectuer des missions globales, par exemple la protection spécialisée. Elles doivent tenir l'intérêt public au-dessus de tout le reste.

Aujourd'hui, malgré le statut spécial de ces OIG, rien ne peut empêcher des personnes malveillantes d'utiliser leurs identités de manière indue. Ce qui arrive lorsque cela se passe, c'est qu'on porte atteinte aux bénéficiaires de ces OIG, donc les migrants, les réfugiés, les patients. Et bon nombre d'autres causes, et bon nombre d'autres personnes et d'autres groupes qui ne peuvent pas recevoir les bienfaits ou les bénéfices par suite de cet abus ou cet emploi malveillant.

Il faut comprendre que les OIG représentent l'intérêt public et il faut reconnaître leur existence par un code de pratiques. Voilà ce qui a été proposé par ce petit groupe. Il faut respecter ce statut singulier des OIG. Nous espérons donc qu'il y aura un potentiel dans cette réunion pour que les OIG puissent interrompre de manière collective cette procédure qui inclut le soutien aux pratiques mises en œuvre pour la protection des OIG, leurs acronymes et leurs noms.

Je demande donc aux délégués que les identificateurs des OIG ne soient pas confus pour qu'ils ne puissent pas être utilisés de façon malveillante à d'autres endroits.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je cède la parole à la France.

FRANCE: Il y a longtemps que nous avons donc beaucoup de propositions et maintenant, nous devons trouver une résolution durable pour la protection des noms et des acronymes des OIG et que cela soit cohérent avec les recommandations de la GNSO et l'avis du GAC.

Les principes présentés par le petit groupe sont équilibrés et il semble bien qu'ils tiennent compte des préoccupations de toutes les OIG de la GNSO. J'espère donc que l'on puisse trouver un point commun pour tous, pour que nous parvenions à une résolution dans l'écosystème de l'ICANN.

Par conséquent, la France donne son soutien complet au texte présenté dans la version préliminaire d'Hyderabad et nous espérons que d'autres collègues feront de même. C'est l'occasion pour nous tous, et en particulier, pour le Conseil d'administration de démontrer que le modèle de l'ICANN peut respecter les règles imposées.

Autrement, je crois que la perception de l'ICANN ne sera pas bonne et le risque est que d'autres parties prenantes puissent avoir recours à d'autres organisations pour présenter leurs inquiétudes.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Allemagne, puis l'Union européenne.

ALLEMAGNE: En premier lieu, je remercie tous les collègues ayant participé aux délibérations du petit groupe pour parvenir à cette proposition comme une voie à suivre et nous estimons que cette voie est vraiment constructive.

Thomas disait qu'il y a longtemps que nous délibérons à ce sujet. Je crois que nous sommes sur la bonne voie et je soutiens comme mon collègue de France. Je soutiens donc la proposition en ce sens que le texte du communiqué inclut cette piste de travail ou ce travail, cette voie comme une manière de travailler, ainsi que le message du GAC pour d'autres discussions.

COMMISSION EUROPÉENNE: Merci beaucoup. Je ne veux pas répéter ce qu'on dit les deux participants précédents ainsi que les membres du GAC, mais je veux insister sur ce fait qu'il s'agit d'une question de longue date

déjà et les résultats, et la voie à emprunter, sont clairement définis. Il me semble que ce petit groupe a fait un travail vraiment très bon et il faut trouver une solution pour ceci et aller de l'avant.

J'estime que c'est une très bonne proposition et que nous devrions l'adopter.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Avant de céder la parole à d'autres participants, nous devons nous rappeler qu'il y a différentes perceptions par rapport à la légitimité de ce petit groupe et personne n'a dit qu'ils étaient d'accord ou qu'il était d'accord pour inclure ces éléments dans la proposition finale pour trouver une solution.

Nous allons discuter de cela avec la GNSO et le Conseil d'administration plus tard dans cette réunion pour pouvoir trouver un point commun et pouvoir travailler sur cela.

SUISSE: Merci.

Je serais bref. Je veux donner mon soutien à ce qu'on dit les participants qui m'ont précédé dans la parole. Je pense que la proposition de ce petit groupe est un jalon que nous attendions tous et que le Conseil d'administration attendait aussi. Et

maintenant, c'est le moment pour que le Conseil d'administration agisse et qu'il mette autour de la même table toutes les parties prenantes afin de trouver une solution sous peu, dans la mesure du possible pendant la première ou la deuxième réunion de l'année 2017.

Je crois que le moment est venu de finir ce travail de réconciliation, cet effort de réconciliation entre toutes les parties prenantes et ce petit groupe est un très bon point de départ.

Quant à notre thème inclus dans notre ordre du jour, il faut que nous voyions la protection de la Croix-Rouge et des sociétés nationales de la Croix-Rouge.

À Helsinki, nous avons encouragé le Conseil d'administration à trouver une solution permanente pour la protection de ces noms au lieu des protections provisionnelles ou provisoires qui sont encore en place.

Je crois que c'est très bon, un bon signe, de façon générale pour la communauté si le Conseil d'administration adoptait des décisions fondamentales et définitives par rapport à ces protections et s'il transformait ces protections provisoires en protections permanentes.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Avant de céder la parole au Royaume-Uni, je voudrais donner ma réponse à cet égard, parce que nous avons un représentant de la Croix-Rouge ici dans la salle et j'espère qu'il est là. Je vais demander une mise à jour rapide sur l'état de la protection de la Croix-Rouge, parce que je me souviens que le Conseil d'administration avait dit que la solution était déjà prête, que la discussion était finie.

Stephan, vous avez la parole.

CICR: En premier lieu, les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et notre comité de direction remercient le GAC de ses efforts et de son soutien constant par rapport à cette question.

Vous vous souviendrez fort probablement que le thème que nous analysons depuis assez longtemps – cinq ans, il y a eu donc cinq ans d'avis du GAC qui apparaissent dans ce dossier. Et ce dossier a pour but de parvenir à la protection permanente des noms, les dénominations et les appellations des différentes parties du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge.

C'est une question qui n'a pas encore été résolue, qui n'a pas encore eu de résolution. Pour vous mettre à jour sur notre situation actuelle, les protections pour les noms Croix-Rouge et

Croissant-Rouge sont des protections provisoires, temporaires et on discute encore la protection des noms des organisations respectives et des organismes internationaux de la société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous avons environ 190 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partout dans le monde.

Ce qui fait qu'il faut trouver une solution pour ce thème. Deux ans se sont écoulés depuis le moment où le Conseil d'administration a recommandé aussi bien au GAC qu'à la GNSO de résoudre les différences existantes entre l'avis du GAC de longue date et les recommandations provenant d'un PDP de la GNSO.

Mais cette question ne trouve pas beaucoup d'activité. Il n'y a pas d'activité à cet égard et il faudrait profiter de l'occasion ici à Hyderabad pour faire avancer le travail dans ce dossier.

Je veux mentionner et exprimer ma reconnaissance au soutien que nous avons reçu des membres du GAC au moment d'une coordination, au cours d'un appel pour coordonner le travail entre la GNSO et le Conseil d'administration – un appel qui a eu lieu le 27 octobre. Cet appel a été essentiel. Nous espérons que, cet après-midi, lorsque nous travaillerons avec la GNSO et lorsqu'il y aura des conversations entre le GAC et le Conseil d'administration pendant cette semaine, j'espère que nous

pourrons donc parvenir à une solution pour résoudre cette question de manière définitive.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci au représentant de la Croix-Rouge.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci monsieur le Président.

Le Royaume-Uni donne son soutien à la proposition de ce petit groupe ayant travaillé sur les OIG pour que nous puissions avancer par rapport à notre position en tant que GAC.

En ce qui concerne la situation de la Croix-Rouge, Croissant-Rouge et d'autres appellations, et en ce qui concerne la téléconférence entre la GNSO et le GAC du 27 octobre dernier, il y a eu différents indices concernant cette situation, concernant la protection de la Croix-Rouge et des différents accords internationaux. Une pétition a été présentée aussi et on a dit qu'il faut résoudre tout cela dans les plus brefs délais, puisque c'est un thème qui est discuté depuis très, très, longtemps. Je me rappelle qu'on avait promis une table ronde de dialogue depuis Marrakech.

Mais à partir de l'appel du 27 octobre, il semble bien que nous soyons près d'une solution de la part de la GNSO aussi. Il y a eu des indices en ce sens qu'on trouverait une solution ici à Hyderabad.

Nous espérons trouver quelque chose à cet égard de la part de la GNSO pour pouvoir féliciter tous les acteurs ayant participé à la résolution de cette question des identificateurs de la Croix-Rouge, Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Le Brésil.

BRÉSIL: Merci monsieur le Président.

Je veux donner mon soutien à la proposition présentée. C'est une proposition vraiment intéressante. Il faut protéger les acronymes des OIG, parce que cela représente l'intérêt public. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

L'Iran.

Donc, j'espère que vous aurez un bon déjeuner. Bon appétit et nous nous retrouvons à 13 h 30.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]